

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.52394 (2018/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Commissariat général à l'égalité des territoires 20 avenue de ségur - 75007 PARIS
Titre de la mesure d'aide	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Code général des collectivités territoriales Constitution de 1958
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.40453
Durée	01.01.2015 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 120 (millions)
Pour les garanties	EUR 15.00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement en faveur des PME (art. 17)	20 %	
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 18)	50 %	
Aides à la participation des PME aux foires (art. 19)	50 %	
Aides en faveur des jeunes pousses (art. 22)	3 EUR	

Aides à l'innovation en faveur des PME (art. 28)	100 %	
--	-------	--

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
www.cget.gouv.fr